



licencier en étent longue maladie reconnu cpam phlpp826@aol.com

Par **phlpp826**, le **07/04/2009** à **19:22**

Bonjour,j'ai travaillé dans un labo comme femme de ménage 1998 mes mon travail n'été pas femme de ménage comme s'était marquée sur mes contrats voilaje vous explique en gros ce que je fesai sans savoir que je metté ma santé en danger je vidée pots formol avec des chaire humainn que je devez mettre dans un conténere en suite je devez néttoyer ses pots et remettre étiquette du labo je peut vous dire que quand je vidée ses pots formol mes yeux piquée j'avez du mal arespiré et j'été tout rouge au visage ce qui travaillé disez que s'été normal avec les vapeur du formol en suie je devez remplire des petit pots formol et des moyen je devez faire de l'acool50 alor il fallé mettre de alcool 90 coupée avec de leau distillé tout ces chaire humain ses moi qui les vidée il y avez fétus colons intestin sains éxcétéra sa ma marquée de voir tout ces chose en suite je vidée poncxion urine seringle qui resté des produit les colli pour les hopitals cliniques médecin ces moi qui les préparéet je peu vous dire qu'il en avez beaucoup affaire et je devez marqué sur le cahier de comande les plaquette de frotti déjà utilisé ses moi qui néttoyer et qui remétté des lamps + étiquette les livrésens ses mon qui vérifier si il avez tout et ensuis ranger il avez des gros bidon formol et acool très loud et des carton et produitset quand j'avez du temp je fesai un peut de ménage en2001je tombe malade cpam me mes longue maladie a partir de 2001 j'uquent 2004 entre deux mespatron me licencie cause de maladietout en étant en longue maladie et sans me faire passé médecin du travail jété telementmalade que je me suis pas redu compte quond avez pas le droit de licencier sans faire passé médecin du travail ces pas letout mes contrat il compté moi d'heur a lurssaf mes moi j'ai mes contrat qui prouve que je fesai mes 39heur de travailpar semain et mes fiche de paie en2006 je vez voir avocat lui éxpleque la faire et il me répond que mon dossier va allée viteet qu'il fesai le néssésére la nous somme en 2009 rien ne fait es pour cette avocat qui était pas ason compte quand je lui et donnée dossier .j'ai sus sur internet des avocat qui mon répondue que il m'avez bien roulé car il devez faire appelle au prudhomm se qui a pas fait moi je conné rien des loie lui oui vue que ses un avocat je me demande si il y

a une justice car je sais que mes patron on de grande conéssence mes dit vous bien que tout se materiel n'est pas stéril et quond mes des gens en danger .ma santé foutue et le moral aussi